



ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲ ᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ  
www.tco.re



# L'AGGLOMÉRATION DE L'OUEST





# Sommaire

## 01

### **LE TCO UN ESPACE COMMUNAUTAIRE**

#### **LE GRAND OUEST**

- Un héritage de l'histoire et de la nature
- Un moteur économique
- Une fracture territoriale et sociale

#### **L'INSTITUTION**

- La construction d'un espace communautaire
- Le TCO : une communauté d'agglomération
- Les compétences de la collectivité
- Les finances de la collectivité
- La gouvernance

## 02

### **UN PROJET DE TERRITOIRE POUR ÉCRIRE UN AVENIR COMMUN**

#### **LE DIAGNOSTIC**

- Territoire : la place des habitants de l'Ouest
- Environnement : des atouts inestimables, des conflits d'usage
- Economie : les rendez-vous manqués avec l'emploi
- Social : entre développement et décrochage

#### **FACE AUX DÉFIS : DEUX GRANDES AMBITIONS**

- Répondre aux besoins
- Contribuer au développement de La Réunion

#### **DE QUELLE MANIÈRE Y PARVENIR ?**

- Des choix politiques audacieux
- Construire l'agglomération
- Une démarche projet pour moderniser l'action de la collectivité

#### **UN OUTIL PRIVILEGIÉ :**

- Le plan pluriannuel d'investissement

## 03

### **LE FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION**

#### **LES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES**

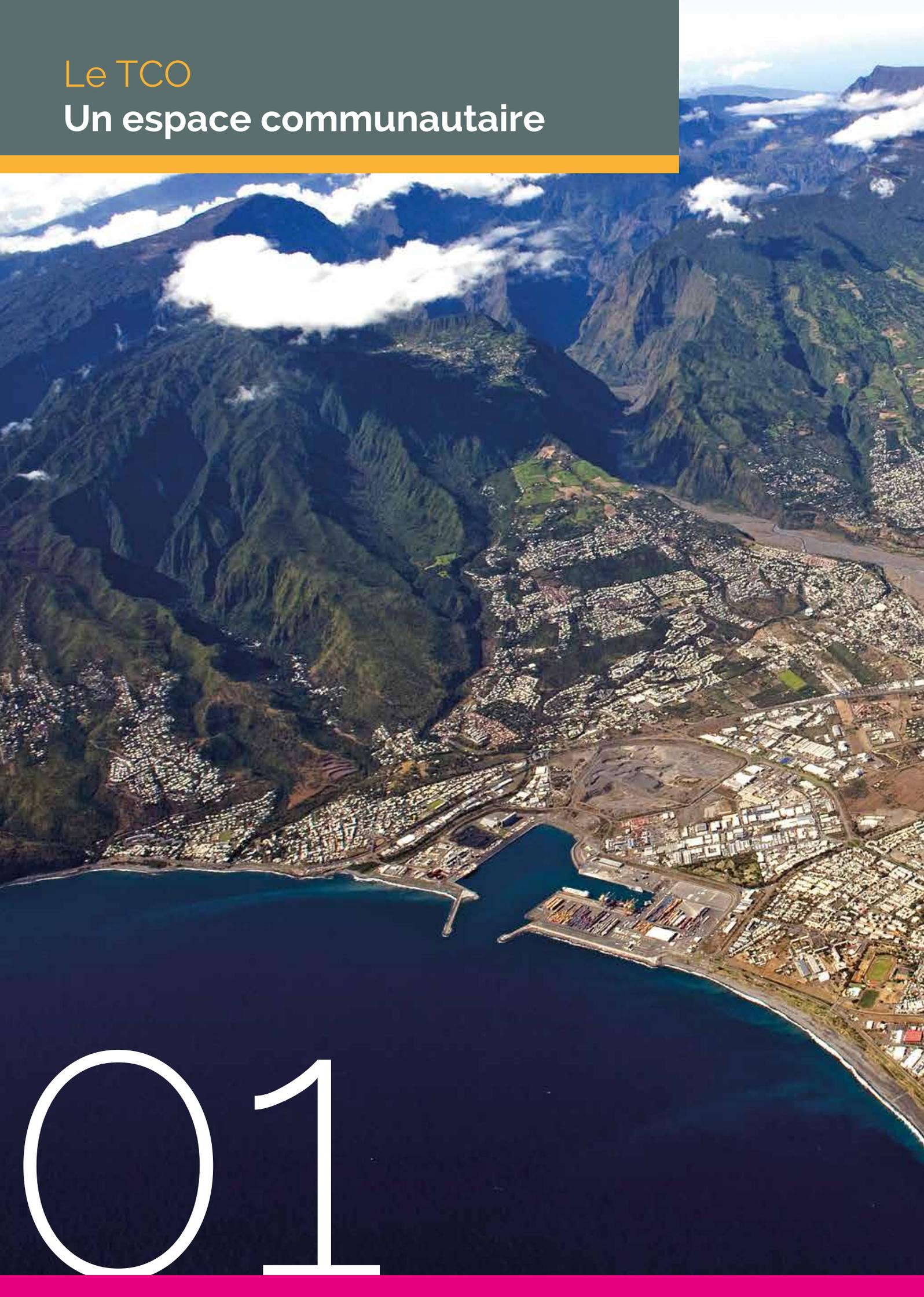
- Principes
- Le conseil communautaire
- Le bureau
- Les commissions
- Le président
- Les vice-présidents et les autres membres du bureau

#### **LES SERVICES**

- L'organigramme
- L'annuaire des pôles décentralisés
- Les services publics du TCO

Le TCO

Un espace communautaire



01



# LE GRAND OUEST

## Un héritage de l'histoire et de la nature

Reconnu des lagons au Piton via les savanes, les ravines et les remparts, le grand paysage de l'Ouest «frappe l'imagination» et attire la reconnaissance nationale, voire internationale ; ce qui lui vaut l'obligation de préservation et de valorisation de ses espaces naturels. Des plantations de la colonie, des usines sucrières et du « marronnage » d'hier à la constitution des quelques 40/45 quartiers d'aujourd'hui, le territoire Ouest porte à la fois les atouts et les faiblesses de son propre développement. Son agriculture historiquement en proie à de multiples crises, installée sur les meilleurs plateaux des bas et des hauts, reste vulnérable aux aléas climatiques. Berceau du peuplement de l'Île de La Réunion, la côte Ouest est la côte la plus prisée des touristes intérieurs et extérieurs.

Son cadre de vie et ses paysages exceptionnels associés à un riche patrimoine muséal et naturel font la réputation de la microrégion.

## Un moteur économique

L'Ouest est un territoire hautement stratégique grâce au port industriel et commercial, vecteur d'emplois, et seule porte d'entrée maritime des biens et marchandises de l'île. La démographie dynamique de La Réunion laisse espérer demain un développement favorable de l'activité portuaire pouvant impacter le territoire par la création d'emplois indirects. Ainsi, l'Ouest garde son leadership sur ce positionnement local en matière de tourisme et d'économie portuaire et logistique.

## Une fracture territoriale et sociale

Le tissu urbain s'étend sur 14% de sa surface globale et constitue une source de conflits permanents avec l'espace agricole et naturel.

Le foncier urbain, ayant toujours été une denrée rare dans un territoire très prisé, il est donc devenu très cher au gré du développement des activités et des habitats. Le tissu urbain se répartit de la manière suivante :

- Le littoral, accueillant 45% de la population, est le reflet des activités économiques, touristiques et commerciales qui s'y trouvent. Demain, grâce à l'Ecocité, c'est une des plus grosses réserves foncières de La Réunion qui sera aménagée (800 ha non urbanisés).
- Dans le même temps, 55% de la population, dispersée sur les mi-pentes et les Hauts, ne bénéficient pas des commodités du mode urbain.

Cette dichotomie territoriale est source de difficultés en termes d'aménagement et de structuration d'un territoire souffrant de 20 années de retard en réseaux et équipements divers. La majorité de la population habite là où il y a très peu d'emplois et où aucun grand équipement structurant n'existe. L'aménagement est vécu chaque jour comme une « machine » à générer des déplacements et des coûts de fonctionnement importants pour les services publics de base (déchets, transports scolaires et urbains, eau, assainissement, etc...).

Ce paradoxe territorial grève aussi bien le budget des collectivités que celui des ménages.

Le chômage, la précarité, les transferts sociaux, l'insalubrité des habitats disséminés dans les bas et les hauts demeurent des maux permanents.

Attractive, la microrégion Ouest est l'une des plus défavorisées de La Réunion.

Malgré des atouts qui existent (foncier, espace libre, projets et chantiers structurants, ville en devenir, potentiel de développement commercial et touristique, agriculture différenciée), le territoire a encore du mal « à transcender ses acquis » et à prendre la voie du développement attendu.



# UNE INSTITUTION

## La construction d'un espace communautaire

En 2001, la CIVIS, communauté de communes, issue du SIVOMR, premier syndicat intercommunal à vocation multiple de La Réunion, créé en 1983,

est profondément impactée par les élections municipales. Avec la nouvelle donne politique, les deux communes de l'Ouest (Le Port et La Possession) demandent à se retirer de la CIVIS. En effet, la loi invite les intercommunalités à se conformer à un périmètre « d'un seul tenant et sans enclave ». La continuité géographique devient une condition nécessaire pour favoriser le plein exercice des compétences « aménagement » et « développement économique ».

Les communes du Port et de La Possession s'interrogent alors sur leur rattachement à la communauté de communes de l'Ouest (CCCO) composée de St-Paul, St-Leu et Trois-Bassins. La CCCO intéressée par le nouveau statut de communauté d'agglomération, accepte alors l'adhésion de ces deux nouvelles communes et étend ainsi son périmètre pour devenir la plus grande intercommunalité de La Réunion. Ainsi naît la communauté d'agglomération du « Territoire de la Cote Ouest », forte alors de 180 000 habitants et d'un périmètre parfaitement conforme à un vrai bassin de vie, que le SAR de 1995 avait identifié comme la microrégion Ouest.

## Le TCO : une communauté d'agglomération

Le TCO est une communauté d'agglomération. C'est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, qui dispose du droit de prélever l'impôt. Cette structure prévoit également une importante intégration des communes membres.

Une communauté d'agglomération doit, selon l'article L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales :

- rassembler au minimum 50 000 habitants ;
- comporter une commune d'au moins 15 000 habitants ;
- être géographiquement d'un seul tenant et sans enclave.

Par la population comme par le degré de coopération, elle se trouve à un niveau intermédiaire entre la communauté de communes et la communauté urbaine.

## Les compétences de la collectivité

Le TCO exerce des compétences en matière de :

- développement économique,
- aménagement de l'espace communautaire,
- équilibre social de l'habitat,
- politique de la ville,
- création ou aménagement et entretien de voirie,
- environnement et cadre de vie
- culture et sport
- aide sociale
- coopération internationale
- accès à l'outil informatique via les espaces cyber-base®

# LES FINANCES DE LA COLLECTIVITÉ

Budget primitif 2015 = 178,4 M€  
Fonctionnement = 133,4 M€  
Investissement = 45 M€

## Trois recettes principales

### • La fiscalité

Plus de la moitié des recettes du TCO proviennent de la fiscalité, essentiellement de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et du VT (versement transport)

### • Les dotations de l'Etat

La deuxième source de recettes est issue des dotations de l'Etat. Ces dotations risquent de diminuer sur les prochains exercices.

### • L'emprunt

Le volume d'emprunt contracté par la collectivité reste important. Il devra être maîtrisé pour les prochains exercices, ce qui implique un recours aux subventions.

## DEUX POSTES DE DÉPENSES IMPORTANTS

### • Le fonctionnement

75% des dépenses sont affectés au fonctionnement. Deux postes concentrent l'essentiel des coûts : les déchets et le transport.

### • Les reversements aux communes

L'autre principal volet de dépenses de la collectivité concerne les reversements de la fiscalité aux communes membres.

Fiscalité  
= 72%

Dotations état  
= 20%

Participations usagers  
= 2%

Subventions  
= 5%

Autres  
= 1%

Transport public  
& environnement  
= 58%

Revers<sup>t</sup> fiscalité aux  
communes  
= 16%

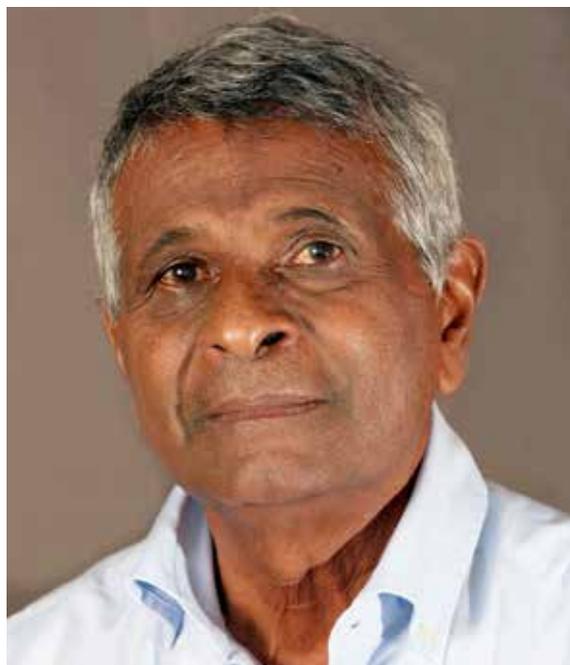
Frais structure / dette  
= 16%

Autres dépenses  
= 6%

Autres compétences  
= 4%

# LA GOUVERNANCE

## LE PRÉSIDENT



**JOSEPH SINIMALÉ**

---

## LES VICE-PRÉSIDENTS



1<sup>er</sup> Vice-Président,  
**Thierry ROBERT**  
Politiques Publiques fixées  
par le TCO à l'échelle de  
la Commune de Saint Leu



2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
**Fabrice MAROUVIN-VIRAMALE**  
**Ecocité**



3<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
**Vanessa MIRANVILLE**  
Politiques Publiques fixées par le  
TCO à l'échelle de  
la Commune de La Possession



4<sup>ème</sup> Vice-Président,  
**Olivier HOARAU**  
Politiques Publiques fixées par le TCO à l'échelle  
de la Commune de Le Port



5<sup>ème</sup> Vice-Président,  
**Daniel PAUSÉ**  
Politiques Publiques fixées par le TCO à l'échelle  
de la Commune de Trois-Bassins



6<sup>ème</sup> Vice-Président,  
**Henry HIPPOLYTE**  
**Energie**



7<sup>ème</sup> Vice-Président,  
**Yoland VELLEZEN**  
**Coopération décentralisée**



8<sup>ème</sup> Vice-Président,  
**Philippe LUCAS**  
**Environnement**



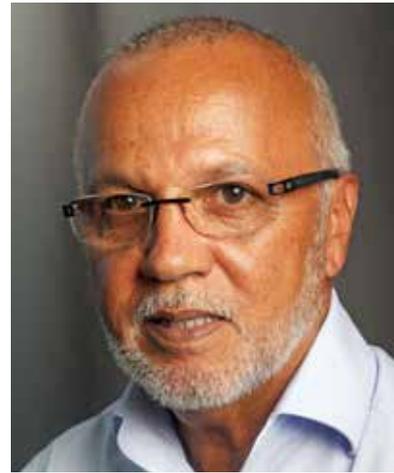
9<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
**Françoise LUN-SIN LAMBERT**  
**Déplacements**



10<sup>ème</sup> Vice-Président,  
**Cyrille MELCHIOR**  
**Finances**



11<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
**Patricia HOARAU**  
**Culture**



12<sup>ème</sup> Vice-Président,  
**Guy SAINT ALME**  
**Aménagement**



13<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
**Josie BOURBON**  
**Insertion par l'économie**



14<sup>ème</sup> Vice-Président,  
**Thierry MARTINEAU**  
**Sport et loisirs**



15<sup>ème</sup> Vice-Président,  
**Fayzal AHMED-VALI**  
**Gestion patrimoniale**

Un projet de territoire  
pour écrire un avenir commun



OS



# LE DIAGNOSTIC

## Territoire : la place des habitants de l'Ouest

Avec une densité de 390 habitants/km<sup>2</sup>, le territoire de la Côte Ouest figure en bonne place parmi les autres microrégions de l'île. Quant à La Réunion, avec ses 332 habitants au km<sup>2</sup> en 2010, elle affiche une des densités les plus importantes de tout l'Outre-mer (114 hab./km<sup>2</sup> en métropole).

La question de l'occupation de l'espace, marquée par d'énormes contrastes de densité à La Réunion, est à la croisée des défis environnementaux, économiques et sociaux de l'île. Si le relief, l'Histoire et l'économie sucrière ont conduit à concentrer 82% de la population sur la frange côtière et les mi-pentes, on peut souligner que les zones inhabitées couvrent par ailleurs la moitié de sa superficie.

Toutefois, la lutte contre l'étalement urbain - le mitage - au détriment des espaces naturels et des terres agricoles est toujours à l'ordre du jour dans l'Ouest. Cette sobriété foncière, gage de développement durable d'un territoire, est donc au cœur d'arbitrages difficiles entre préservation de l'environnement, développement économique et accueil des nouvelles générations d'habitants.

## Environnement : des atouts inestimables et des conflits d'usage

Figurer au patrimoine mondial de l'UNESCO pour « ses pitons, cirques et remparts » a supposé pour La Réunion des choix clairs de préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel, avec des outils, au premier rang desquels apparaissent le Parc National, la Réserve Naturelle Marine et la Réserve de l'Étang de St-Paul.

Si l'endémisme est rapporté à l'échelle des Mascareignes, l'indice de biodiversité de 46 %, donne une valeur environnementale indéniable au territoire. Le nombre d'espèces endémiques par km<sup>2</sup> y est trois fois plus élevé qu'à Hawaï et cinq fois plus qu'aux Galápagos. La moitié du

territoire jouit ainsi d'une reconnaissance de son intérêt écologique.

En revanche, la vigilance sur l'implantation des activités humaines est de mise, même si le tissu urbain ne s'étend que sur 14% de sa surface globale. Si l'on devait surveiller certains indicateurs, témoins de la difficile cohabitation entre enjeux de développement et enjeux environnementaux, on retiendrait :

- L'impact des intrants des activités agricoles,
- La faible part des transports collectifs 7%,
- Le rendement technique médiocre du réseau d'eau potable : 63%,
- La part des énergies fossiles : 87%
- La part de l'assainissement collectif, peu développé : 42%,
- Le poids des déchets : 508 kg de déchets/habitant dont la progression suit un rythme dans l'ensemble supérieur à celui de la population.

## Economie : les rendez-vous manqués avec l'emploi

Avec le seul port marchand de l'île (4 300 000 T/an),

40% des zones d'activités (350 hectares) du territoire et 10 120 entreprises (services, commerces, construction, industries, transports), l'Ouest se hisse sans difficultés à la première place sur le plan du dynamisme démographique et économique.

L'autre moteur économique de l'Ouest reste le tourisme avec une majorité des lits d'hôtels : 20 hôtels classés (dont 10 de 3 et 4 étoiles), 450 000 nuitées/an en moyenne.

Quant à l'agriculture avec ses 10 000 ha de surface dédiés et ses 1 470 exploitations agricoles, elle s'est concentrée et tente de préserver le sens du projet d'intérêt général (PIG) de basculement des eaux de l'Est vers l'Ouest qui a conduit à la protection de plus de 7000 hectares de terres agricoles.

Pour autant, l'Ouest n'est pas épargné par la crise économique et souffre de ses trop nombreux rendez-vous manqués avec l'emploi local.

# Un territoire de 53 606 hectares pour 212 309 habitants



## ENTRE DÉCROCHAGE ET DÉVELOPPEMENT

Le revenu moyen annuel/habitant de 15 755 € masque des disparités très nettes entre les communes. Avec 35 000 demandeurs d'emplois toutes catégories confondues répertoriés dans l'Ouest, le chômage (30%) est à la hausse avec ses corolaires en matière de logement social (7000 demandes enregistrées) et d'habitat insalubre (9000 logements).

Les paramètres sociaux très contrastés restent globalement médiocres sur le territoire du TCO.

Ces éléments de diagnostic démontrent le niveau de complexité dans lequel s'inscrit le territoire ; ils obligent à avoir une ambition plus forte. Ils forcent à rechercher et à trouver des solutions ou des projets différenciés dans l'Ouest, mais plus complexes dans leur mise en oeuvre que sur d'autres territoires de l'île.

Terres agricoles sanctuarisées, ravines sèches et humides, lagon, cirques, remparts de l'Ouest, démographie dynamique, rareté de l'argent public, iniquités spatiales et sociales, potentiel de développement économique non exploité, autant d'atouts à conjuguer, de contraintes à maîtriser et qui poussent à porter très haut le niveau d'ambitions de l'action publique.



## FACE AUX DÉFIS, DEUX GRANDES AMBITIONS

- L'ambition de répondre à la pression des besoins démographiques et sociaux
- L'ambition de contribuer au développement de La Réunion en exploitant les avantages comparatifs de l'Ouest

Et ce pour inscrire le grand territoire de l'Ouest dans :

- **LA DURABILITÉ**, c'est-à-dire la recherche de l'équilibre entre développement et protection de l'environnement, afin de laisser aux générations futures un héritage commun préservé.
- **L'ÉQUITÉ**, c'est-à-dire s'obliger à accorder à chaque collectivité, groupe social ou individu un juste traitement proportionné à ce qu'il peut raisonnablement prétendre.
- **L'EFFICACITÉ**, c'est à dire prévoir et localiser les actions et dépenses publiques là où elles permettront d'exercer un effet de levier maximum au risque sinon de saupoudrer et de disperser les moyens publics.

## DE QUELLE MANIÈRE Y PARVENIR ?

### Des choix politiques audacieux

Moins consommer d'abord, mieux produire ensuite : inverser le regard habituel, et faire que les projets de développement respectent nos ressources et valorisent nos espaces naturels. Les consommations sont nécessaires pour notre développement mais elles doivent limiter les pressions – pollutions que subissent les milieux naturels et urbains. Le milieu naturel qui se dégrade fragilise la vie de l'Homme en l'attaquant sur sa santé ou sur ses biens matériels.

**CONSTRUIRE L'AGGLOMÉRATION** : Pour répondre aux besoins démographiques et sociaux et contribuer au développement de La Réunion, la communauté d'agglomération doit véritablement construire son armature urbaine. Il s'agit de promouvoir l'intensification de l'aménagement urbain et favoriser le rééquilibrage territorial et social vers les espaces et les hommes à tous points de vue (services, commerces, transports collectifs).

**Contribuer à l'épanouissement des habitants et au rayonnement du territoire** : Le grand territoire Ouest rayonne par ses atouts naturels et sa richesse économique.

Mais le rayonnement est vain si les habitants du territoire n'en profitent pas et s'ils n'en sont pas les ambassadeurs. Ainsi, le projet de territoire s'attache à consacrer une part des richesses captées au développement des activités et pratiques de culture, sport, loisirs et d'éducation. La contribution du TCO à l'échelle du grand territoire ne serait rien sans les actions communales qui sont le socle de la proximité avec les habitants.

**Il en résultera pour le territoire de construire une meilleure relation entre l'homme, la nature et la ville.**

## **UNE DÉMARCHE PROJET POUR MODERNISER L'ACTION DE LA COLLECTIVITÉ**

Afin d'optimiser et de mieux gérer les moyens et les ressources dont la collectivité dispose, il est devenu incontournable de mettre en oeuvre une coordination et un pilotage efficaces des projets sur le territoire. Pour atteindre cet objectif, depuis 2009, le TCO a entrepris un processus en interne qui a abouti à faire émerger la démarche Projet. Désormais, chaque projet de la collectivité s'inscrit dans cette démarche qui consiste à :

### **1. Se donner un langage commun :**

projet, programme, portefeuille Cet effort d'organisation définit l'architecture projet et permet d'identifier les acteurs et leurs responsabilités au sein du projet.

**2. Préciser les étapes clés d'un projet,** les rendre lisibles et qualitatives. On décrypte les différentes phases du projet et on met en place des outils structurants (planning, tableaux de bord) mais aussi des outils-relais, permettant un suivi et une bonne communication entre les acteurs (fiche projet).

**3. Accompagner les chefs de projet** et l'ensemble des contributeurs aux démarches projet dans l'acquisition de compétences-clés. Une démarche d'identification des besoins en formation et d'élaboration d'un plan de formation spécifique est en cours.

**4. Anticiper les risques, réajuster, piloter, évaluer.** Il s'agit ici de pouvoir disposer d'instances et d'outils d'analyse, de pilotage, d'évaluation et de décision.

Plusieurs démarches ont été portées en interne pour accompagner la modernisation des systèmes de gouvernance, ainsi que le suivi et l'évaluation des projets en interne.

# UN OUTIL PRIVILÉGIÉ : LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS ( PPI)

## POURQUOI UN PPI ?

Un plan pluriannuel d'investissements prévoit les sommes à investir pour la mise en oeuvre du projet de territoire. Il est la traduction chiffrée, en équipements publics, des choix politiques de l'agglomération.

## 89% DES PROJETS RÉALISÉS

L'exercice du PPI fut mené comme un pari avec transparence et engagement, autour de **45 projets** sur la période 2009-2014.

Ainsi, au regard de cette feuille de route des **45 projets** d'investissements, **40 d'entre eux (89%)** ont été réalisés (23 livrés) ou sont en cours (17). **Cinq projets** ont été transférés à d'autres collectivités, abandonnés ou reportés, soit **11%**.

A l'exercice clos au 31 décembre 2014, plus de **132 millions d'euros** ont été dépensés, soit **60%** en termes de taux de réalisation.

## Des dépenses d'investissement en constante progression



# Le TCO



## ACCOMPAGNATEUR DE BIEN ÊTRE

L'école d'enseignements artistiques Cap à l'Ouest, 40 manifestations déployées du Port à St Leu, dans les hauts et sur le littoral Un pôle nature loisirs à Dos D'Ane



## DÉVELOPPEUR DE MOBILITÉ

La gare routière de Saint-Paul rénovée. Un accès pour tous avec kar 'ouest mov, 1<sup>er</sup> service de transport à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite.

1554 arrêts de bus aménagés



## ENTREPRENEUR DE L'ENVIRONNEMENT

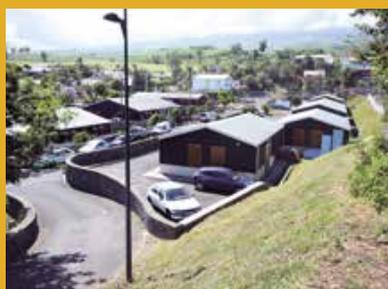
Des déchets valorisés avec l'acquisition du centre de tri de l'Ouest

Une déchèterie à moins de 20 mn pour tous avec un réseau de 11 déchèteries.



## RÉVÉLATEUR D'ATTRACTIVITÉ

Un camping intercommunal  
L'aménagement du sentier littoral  
La création de l'office intercommunal de tourisme (OTI)



## ARTISAN DE L'EMPLOI

95 hectares aménagés pour les entreprises en parcs d'activités et zones artisanales

1500 personnes en insertion



## ARCHITECTE DU TERRITOIRE

Plus de 3000 logements sociaux réalisés. Mise en œuvre du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)

Le SCOT approuvé (Schéma de Cohérence Territoriale)



## CRÉATEUR DE LA VILLE DE DEMAIN

Du cœur de ville de La Possession, en passant par le Port jusqu'au centre-ville de Saint-Paul, à terme, Ecocité « ville réunionnaise » accueillera 100 000 habitants de plus, un réseau de transports collectifs en site propre (TCSP) sur un territoire accessible et durable, impulsera un gisement d'emplois grâce à la reconquête de ce bassin de vie et au développement de grands équipements.

# le fonctionnement de l'agglomération



03



# LES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

## PRINCIPES

Le TCO est administré par un organe délibérant composé de conseillers communautaires élus au suffrage universel direct dans le cadre du scrutin municipal. Les conseillers communautaires sont élus en même temps et dans les mêmes conditions que les conseillers municipaux, pour un mandat de 6 ans.

### Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité.

Il se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du président, soit au siège de la communauté, soit dans un lieu choisi par le conseil communautaire dans l'une de ses communes membres.

Les séances sont publiques. À la demande de cinq membres ou du président, l'organe délibérant peut décider, sans débat et à la majorité absolue, de se réunir à huis clos.

### La répartition des sièges

En vertu de l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2014, la composition du Conseil communautaire du TCO prévoit une assemblée de 64 élus.

### Convocation

5 jours francs avant la tenue d'un conseil ou d'un bureau, les conseillers communautaires reçoivent une convocation.

### Procuration

Les conseillers communautaires absents peuvent se faire représenter, en remplissant la procuration jointe au courrier de convocation. Les procurations ne sont pas comptabilisées dans le quorum.

### Quorum

Pour qu'une assemblée puisse voter, il faut réunir le quorum, soit plus de la moitié des membres physiquement présents (33 élus). Cette règle s'applique également lors de la tenue d'un bureau.

## CLÉ : L'ÉLECTION DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT

A la suite du transfert d'un nombre croissant de compétences des communes vers les structures intercommunales, la question de la légitimité démocratique de l'intercommunalité s'est posée. Le principe de l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct a finalement été voté dans le cadre de la loi portant réforme des collectivités territoriales du 10 décembre 2010.

Pour la première fois depuis la création des intercommunalités à fiscalité propre, les conseillers communautaires ont donc été élus au suffrage universel direct, sur une liste distincte, lors des dernières élections municipales. Ce dispositif baptisé fléchage suit exactement la même règle que celle appliquée pour le conseil municipal : elle est proportionnelle avec une prime majoritaire de 50 % à la liste arrivée en tête.

Et c'est là qu'intervient le plus grand changement : dès lors qu'il y aura au moins deux listes en concurrence dans une commune, des élus d'opposition pourront siéger au conseil communautaire.

## LE BUREAU

Le Conseil communautaire élit en son sein un bureau composé d'un président, de vice-présidents et éventuellement d'autres membres. Il se réunit tous les mois pour exercer des attributions déléguées par le Conseil communautaire. Il est aussi un lieu de débat entre ses membres afin de préparer et définir les objectifs et les modalités d'action de la politique communautaire.

## LES COMMISSIONS

En début de mandat, le Conseil communautaire délibère sur le nombre, la composition et les attributions des commissions communautaires. Ces commissions thématiques sont appelées à étudier en amont les affaires qui seront soumises au vote du Conseil communautaire et sont présidées par les vice-présidents. Les commissions ont pour rôle d'instruire les affaires qui leur sont soumises et préparent des rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leurs secteurs d'activités. L'avis des commissions est formulé sur les projets de délibération. Leur travail est transmis au Bureau communautaire qui décide de la suite à donner aux dossiers.

## LE PRÉSIDENT

Le président est élu au scrutin secret à la majorité absolue du conseil de communauté, parmi ses membres, au cours de la première séance de l'organe délibérant.

- Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de la communauté.
- Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes.
- Il est le supérieur hiérarchique des services de la communauté.
- Il représente la communauté en justice.
- Il peut recevoir délégation du conseil de communauté de certaines de ses attributions
- Il peut déléguer sa signature à certains personnels administratifs.

## LES VICE-PRÉSIDENTS ET LES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

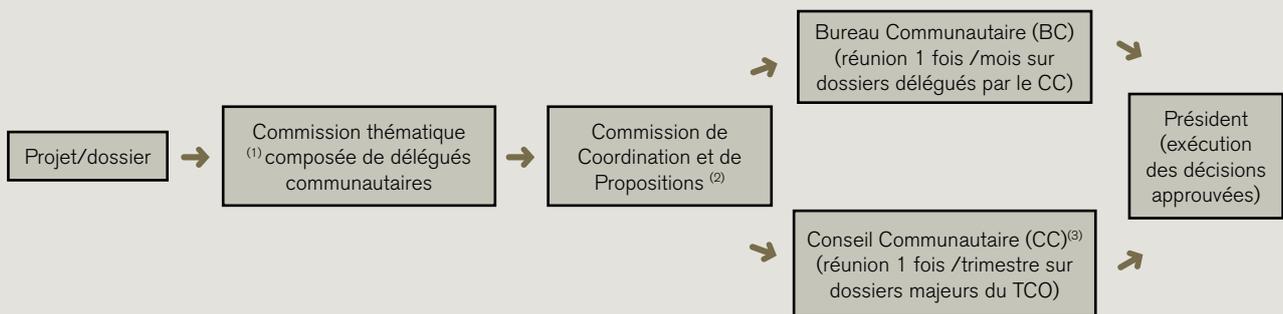
Les vice-présidents et les autres membres du bureau sont successivement élus selon le même mode de scrutin que le président. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le Conseil communautaire dans la limite de 20 % de l'effectif total de l'assemblée délibérante et d'un nombre maximum de 15 vice-présidents.

Les vice-présidents n'ont pas d'attribution propre. Toutefois, le président peut leur accorder personnellement des délégations de fonction.





## CLÉ : LA PRISE UNE DÉCISION

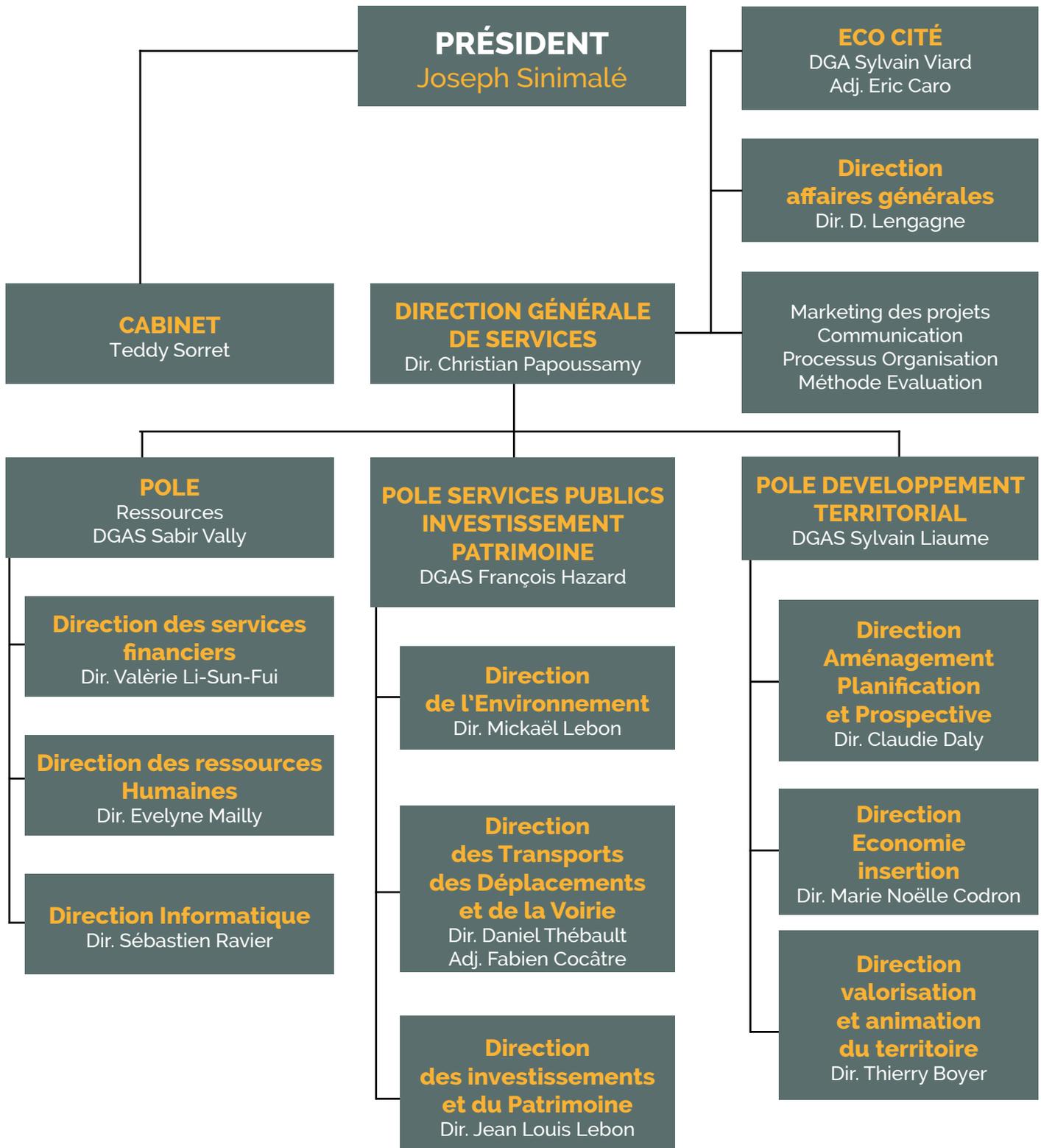


(1) Définie par délibération du CC - émet un avis consultatif

(2) Instance de décision informelle regroupant les 5 maires et les 1<sup>ers</sup> adjoints – prise de décision selon le principe de l'unanimité – réunion 2 fois par mois (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois)

(3) Vote les décisions notamment d'ordre budgétaire

# Les services l'organigramme



## LES SERVICES PUBLICS DU TCO

Les 5 **cyber-base®** (plateforme d'accès gratuit au web et à l'apprentissage des outils multimédias)

### **Cyber-base® de Saint-Leu**

Tel : **0262 34 36 27**

### **Cyber-base® de Trois-Bassins**

Tel : **0262 55 26 79**

### **Cyber-base® de Saint-Paul**

Tel : **0262 34 75 45**

### **Cyber-base® du Port**

Tel : **0262 32 14 89**

### **Cyber-base® de La Possession**

Tel : **0692 03 50 93**

## **UN RÉSEAU DE 12 DÉCHÈTERIES**

**Numéro vert : 08.00.60.56.05**

### **Le Centre de propreté de Saint-Laurent**

La Possession

### **La Déchèterie de la Zone Artisanale**

Le Port

### **La Déchèterie de la Marine**

Le Port

### **Le Centre de propreté de l'Etang**

St Paul

### **Le Centre de propreté du Guillaume**

Le Guillaume - Saint-Paul

### **Le Centre de propreté de Plateau Caillou**

Saint-Paul

### **Le Centre de propreté de Carrosse-Roquefeuil**

St Gilles les Bains

### **Le Centre de propreté de l'Ermitage**

Saint-Gilles-les Bains

### **La Déchèterie les Capucines**

Trois-Bassins

### **La Déchèterie le Thénor**

Saint-Leu

### **La Déchèterie de la Pointe des Châteaux**

Saint-Leu

### **La Déchèterie de la Chaloupe**

Saint-Leu

### **La fourrière animale intercommunale**

Saint-Paul

## **OFFICE DE TOURISME DE L'OUEST**

accueil@ouest-lareunion.com

2 bureaux d'information

[www.ouest-lareunion.com](http://www.ouest-lareunion.com)

**Saint-Gilles** : en plein coeur de la station balnéaire

- **0810 797 797**

ouvert 7 jours sur 7

**Saint-Leu** : à l'entrée Nord de Saint-Leu

- **02 62 34 63 30**

## **CAMPING ERMITAGE LAGON**

Saint-Gilles -les-Bains

Tel : **02 62 96 36 70 / 06 93 10 10 87**

[www.campingermitage.re](http://www.campingermitage.re)

## **POINTS DE VENTE KAR'OUEST**

4 agences et 16 dépositaires de proximité sur tout le territoire



TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

B.P. 49 - 97822 Le Port cedex

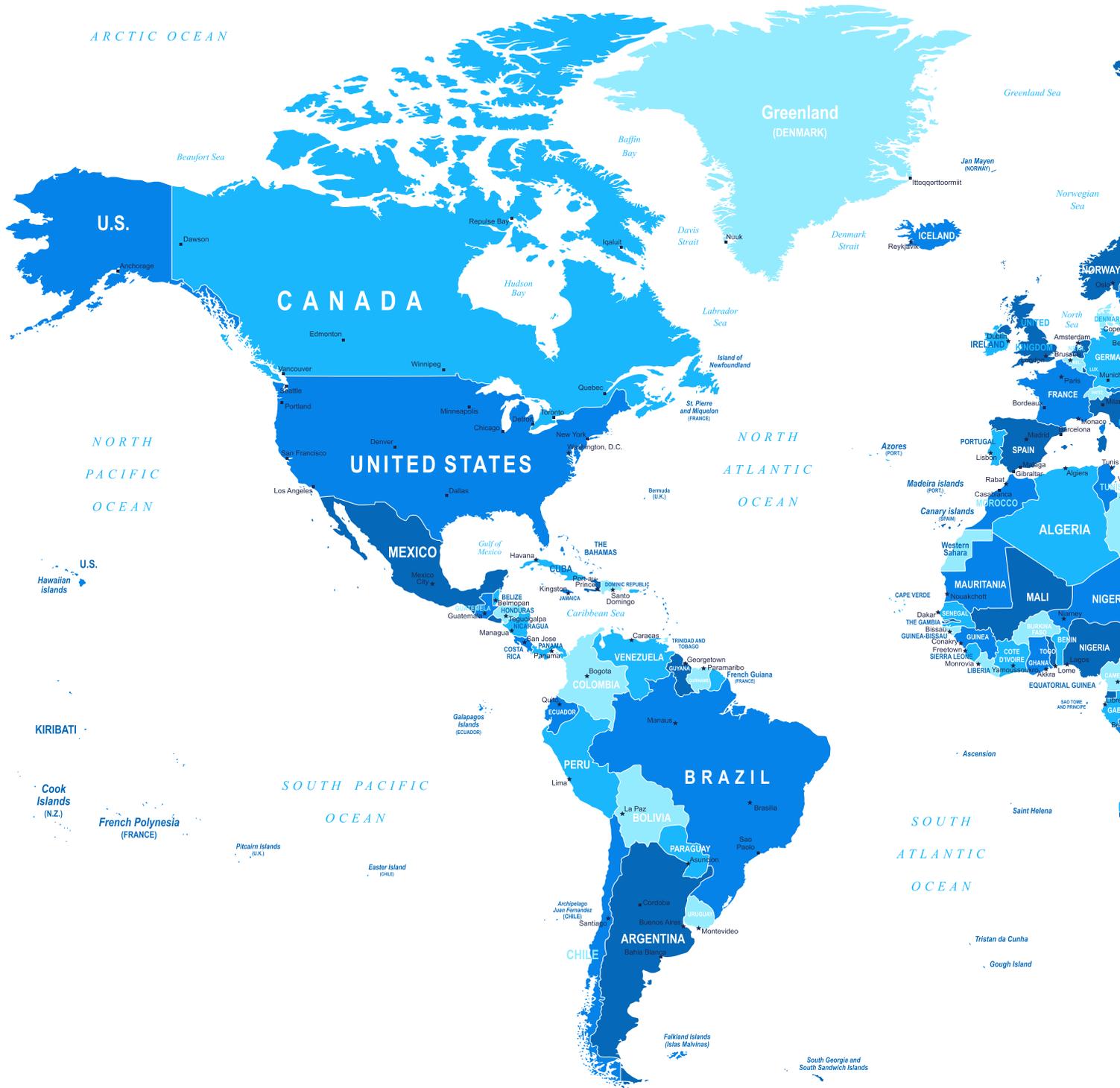
**Tél.: 02 62 32 12 12**

**Fax : 02 62 32 22 22**

[www.tco.re](http://www.tco.re)

[courrier@tco.re](mailto:courrier@tco.re)

Document avril 2015 - service communication TCO







TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST  
www.tco.re